

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00883

Numéro SIREN : 423 688 654

Nom ou dénomination : ALA FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2021 sous le numéro de dépôt 5045

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE STRASBOURG

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DE COMMERCE - CS 60444
45 rue du Fossé des Treize 67008 STRASBOURG CEDEX
TEL 03 69 08 40 31
HEURES D'OUVERTURE : 8 H 30 à 11 H 45

ALA FINANCIERE - SCHMITTER Nathalie
12 RUE ETTORE BUGATTI
67201 Eckbolsheim

V/REF :
N/REF : 1999 B 883 / 2021-B-5045

Le greffier du tribunal judiciaire de Strasbourg certifie qu'il a reçu le 26/04/2021,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

ALA FINANCIERE
Société à responsabilité limitée
8 rue du Général Ducrot
67000 Strasbourg

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2021-B-5045 le 26/04/2021

R.C.S. STRASBOURG TJ 423 688 654 (1999 B 883)

Fait à STRASBOURG le 26/04/2021,

LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise :		ALA FINANCIERE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2		
Adresse de l'entreprise		8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
Numéro SIRET *						4 2 3 6 8 8 6 5 4 0 0 0 2 3		
						Néant ☐ *		
						Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 175	3 175		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 918 000	735 027		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	77 209	71 459		
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	9 801 424	9 801 424		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	3 731	3 731		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI				
	TOTAL (II)				BJ	11 803 538	BK	809 662
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	200 001	200 001		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	656 347	656 347		
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 957 918	5 957 918		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	2 814 801	2 814 801		
		Disponibilités	CF	CG	286 026	286 026		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 950	1 950		
		TOTAL (III)	CJ	9 917 043	CK	9 917 043		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Écarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	21 720 581	1A	809 662	20 910 920		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise ALA FINANCIERE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....7 150...)	DA	7 150
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
Réserve légale (3)	DD	715
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
Report à nouveau	DH	13 248 242
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 328 895
Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (II)	DL	16 585 002

Autres fonds
propres

Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO	

Provisions
pour risques
et charges

Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR	

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 782 389
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	201 355
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 935
Dettes fiscales et sociales	DY	206 561
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	120 676

Compte
régul.

Produits constatés d'avance (4)	EB	
---------------------------------	----	--

TOTAL (IV) EC 4 325 917

Ecarts de conversion passif *	ED	
-------------------------------	----	--

TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE 20 910 920

RENOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont {	1C	
		1D	
		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 798 936
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	787 152

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALA FINANCIERE					Néant ☐ *		
			Exercice N				
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF		
		services *	FG	FH	FI	514 740	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL	514 740	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	514 742	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
		Variation de stock (marchandises)*				FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	82 572		
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	25 539		
Salaires et traitements *				FY	190 893		
Charges sociales (10)				FZ	66 895		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	114 516	
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
Autres charges (12)				GE	451		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	480 866		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	33 876	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	369 864	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	6 302	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	3 166 028	
	Différences positives de change				GN	5	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	149 620	
	Total des produits financiers (V)				GP	3 691 819	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	253 517	
	Différences négatives de change				GS	12 467	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	6 964	
	Total des charges financières (VI)				GU	272 948	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	3 418 871	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 452 747	

(RENVOS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ALA FINANCIERE</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	34	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	25 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	25 034	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	(25 034)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	98 818
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 206 561
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	877 666
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	3 328 895
REINVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières						HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IG		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *						HP		
			— Crédit-bail immobilier						HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)							HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD		
	(9)	Dont transferts de charges							A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2	53 791	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6		obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :							Exercice N		
							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
PV							34				
ABANDON CC ADELE AVEC RETOUR MEIL. FORTUNE							25 000				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N			
							Charges antérieures	Produits antérieurs			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CORPORELLES

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise <u>ALA FINANCIERE</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	1 921 175	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
			Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KV	22 912	KW		KX		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KY	605	KZ		LA		
		Matériel de transport *					LB	61 504	LC		LD	641	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG		
	Emballages récupérables et divers *					LH		LI		LJ			
	Immobilisations corporelles en cours						LK		LL		LM		
	Avances et acomptes						LN	85 020	LO		LP	641	
	TOTAL III												
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	9 700 512	8V		8W	101 012
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	3 731	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	9 704 243	LR		LS	101 012		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	11 710 438	OH		OJ	101 653		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CQ		DQ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	1 921 175	LW	1 921 175			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM	22 912	MN	22 912		
		Matériel de transport				IV		MP	605	MQ	605		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	8 452	MS	53 692	MT	53 692		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE				
	TOTAL III				IY		NG	8 452	NH	77 209			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7				
	Autres participations				IØ		ØX	100	ØY	9 801 424			
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	3 731	2F				
	TOTAL IV				I3		NJ	100	NK	9 805 155			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	8 552	ØL	11 803 538	ØM	17 973 025		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALA FINANCIERENéant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise ALA FINANCIERENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	628 919	PF	109 283	PG		PH	738 202
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	20 345	QE	2 135	QF		QG	22 480
	Matériel de transport	QH	156	QI	202	QJ		QK	357
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	54 179	QM	2 896	QN	8 452	QO	48 622
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	74 679	QV	5 232	QW	8 452	QX	71 459
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	703 598	ØP	114 516	ØQ	8 452	ØR	809 662

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ALA FINANCIERE		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U	3 166 028	9V		9W	3 166 028	9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	3 166 028	TY		TZ	3 166 028	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 166 028	UB		UC	3 166 028	UD	
			UE		UF				
Dont dotations et reprises			UG		UH	3 166 028			
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : ALA FINANCIERE										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	3 731	UR		US	3 731			
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	656 347		656 347					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)				Z1								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	13 021		13 021					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	4 096		4 096					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	5 940 313		5 940 313					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	487		487					
	Charges constatées d'avance				VS	1 950		1 950					
	TOTAUX				VT	6 619 946	VU	6 616 215	VV	3 731			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	787 152		787 152						
	à plus d'1 an à l'origine			VH	2 995 238		468 256		2 259 285		267 697		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	12 743		12 743						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	14 935		14 935						
Personnel et comptes rattachés				8C	2 706		2 706						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	14 609		14 609						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	94 513		94 513						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	94 733		94 733						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	188 612		188 612						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	120 676		120 676						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	4 325 917	VZ	1 798 936		2 259 285		267 697		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	467 541	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ALA FINANCIERE			Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/12/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	1 667		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 667		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 * et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I								3 848 979	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A						
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
Zone franche urbaine (TE: (art. 44 octies et octies A))		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	3 000	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
TOTAL II								3 427 014	
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	421 965				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	332 323				

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2018
Extension

ALA FINANCIERE

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ALA FINANCIERE</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	89 642
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	89 642
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	5 355
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALA FINANCIERE															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	12	712	465	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{	– Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		535	777		– Autres réserves		ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE					Dividendes	ZE								
							Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	13	248	242		Report à nouveau	ZG	13	248	242					
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	13	248	242		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :					
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ					
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT	10 000				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	37 418				
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	4 281				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	30 874				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	82 572				
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	1 240				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	24 299				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	25 539				
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	106 198				
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	5 617				
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										ØB	55 814				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%				
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP										– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
											Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
											Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALA FINANCIERE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Materiel informat	8 452	8 452		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALA FINANCIERE

Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>ALA FINANCIERE</u>					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4				
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: <u>ALA FINANCIERE</u>															Néant ☐ *																					
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe																																				
Exercice ouvert le: <u>01.01.2017</u> et clos le: <u>31.12.2017</u>															Données en nombre de mois		1	2																		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	514 740																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																					
TOTAL 1															OX	514 740																				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	2																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues															OF																					
Variation positive des stocks															OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM	2																				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																				
Achats															ON	1 459																				
Variation négative des stocks															OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	53 480																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	451																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ	55 390																				
IV- Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															OG	459 352																				
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															SA	459 352																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																																				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV	☒																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)															GX	514 740																				
Effectifs au sens de la CVAE *															EY	1, 00																				
Période de référence															GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	7	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	7
Date de cessation															HR			/			/															
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																																				
Effectif moyen du personnel * :															YP	1, 00																				
dont apprentis															YF																					
dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



(1)

Néant ☐ *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

4 2 3 6 8 8 6 5 4 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALA FINANCIERE

ADRESSE (voie)

8 rue du Général Ducrot

CODE POSTAL

67000

VILLE

STRASBOURG

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

471

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

ABENSUR

Prénom(s)

LARRY

Nom marital

% de détention

99,79

Nb de parts ou actions

468

Naissance:

Date

16/12/1954

N° Département

99

Commune

MEKNES (MAROC)

Pays

Adresse :

N°

8

Voie

Rue du Général Ducrot

Code Postal

67000

Commune

STRASBOURG

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 4 2 3 6 8 8 6 5 4 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALA FINANCIERE

ADRESSE (voie) 8 rue du Général Ducrot

CODE POSTAL 67000

VILLE

STRASBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique	SA	Dénomination	BIOSYNEX	
N° SIREN (si société établie en France)	481075703	% de détention	31,50	
Adresse :	N° 22	Voie	BOULEVARD SEBASTIEN BRANT	
	Code Postal 6700	Commune	ILLKIRCH	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	ALA	
N° SIREN (si société établie en France)	434503397	% de détention	5,00	
Adresse :	N° 8	Voie	RUE DU GENERAL DUCROT	
	Code Postal 67000	Commune	STRASBOURG	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	ALE	
N° SIREN (si société établie en France)	521237107	% de détention	0,01	
Adresse :	N° 8	Voie	RUE DU GENERAL DUCROT	
	Code Postal 67000	Commune	STRASBOURG	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	ALT	
N° SIREN (si société établie en France)	524604055	% de détention	0,05	
Adresse :	N° 8	Voie	RUE ETTORE BUGATTI	
	Code Postal 67201	Commune	ECKBOLSHEIM	Pays FRANCE
Forme juridique	SA	Dénomination	CASIMEX	
N° SIREN (si société établie en France)	380540492	% de détention	44,98	
Adresse :	N° 38	Voie	RUE DU MARECHAL LECLERC	
	Code Postal 94410	Commune	SAINT MAURICE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	AJT	
N° SIREN (si société établie en France)	434498457	% de détention	40,00	
Adresse :	N° 6	Voie	RUE WENCKER	
	Code Postal 67000	Commune	STRASBOURG	Pays FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	ALM	
N° SIREN (si société établie en France)	753875731	% de détention	99,75	
Adresse :	N° 8	Voie	RUE ETTORE BUGATTI	
	Code Postal 67201	Commune	ECKBOLSHEIM	Pays FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	ADELE	
N° SIREN (si société établie en France)	794437517	% de détention	50,00	
Adresse :	N° 8	Voie	RUE DU GENERAL DUCROT	
	Code Postal 67000	Commune	STRASBOURG	Pays FRANCE

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Extension

ALA FINANCIERE

Forme juridique	SNC	Dénomination	JPAL
N° SIREN (si société établie en France)	828498550	% de détention	25,00
Adresse :	N° 1	Voie	QUAI JACQUES STURM
	Code Postal 67000	Commune	STRASBOURG
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
ALA FINANCIERE 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG			
SIRET	4 2 3 6 8 8 6 5 4 0 0 0 2 3	Mél : nathalie.schmitter@dento.net	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
SIRET									

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Gestion de participations	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	257 323	Bénéfice imposable à 28 %	36 880	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 <i>quinquies</i>)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>			
			dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i>			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ALA FINANCIERE 8 RUE DU GENERAL DUCROT 67000 STRASBOURG Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 15052018 Lieu: STRASBOURG
	Qualité et nom du signataire: Larry ABENSUR
	Signature:
Tél:	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2018

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾															c														
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d														
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾															e														
															f														
															g														
															h														
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾															i														
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j														
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾															Total (a à h)														
G										RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																	
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:						à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6									
														à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement													
1										2		3		4		5		6		7		8							
ANNETTE ABENSUR										3																			
8 Rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG																													
LARRY ABENSUR Gérant										468		2017		150 000															
8 Rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG																													
H										DIVERS																			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
I										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																			
REMUNÉRATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%																			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																			
										MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)										MVLT réalisée au cours de l'exercice																			
										MVLT restant à reporter																			

A.L.A. FINANCIERE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.150 €

Siège social : 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG

Immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous 423 688 654 (99 B 883)

**RESOLUTION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
2017**

Soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 30/06/2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 3.328.895 € de la manière suivante :

Origine

Report à nouveau antérieur	13.248.242 €
Résultat de l'exercice	<u>3.328.895 €</u>
Soit un bénéfice distribuable de	16.577.137 €

Affectation

Report à nouveau	16.577.137 €
------------------	--------------

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M. Larry ABENSUR
Gérant

Larry ABENSUR


ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité) M. Larry ABENSUR, Gérant

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: SCHMITTER / ALA FINANCIERE
prénom: Nathalie
adresse ou dénomination: 12 Rue Elton Bugatti 67201
..... ECKBOLSHEIM
adresse du siège: 8 Rue du Général Ducrest 67000
..... STRASBOURG
numéro unique d'identification- (Siren): 423 688 654

Signature

